

PROPRIETE DE M. LAPALUS

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Article 22-117 / COMMUNE DE TRAMBLY (71)

Vente d'une coupe rase de chênes et de taillis
 Les arbres inventoriés sont marqués de points rouges
 Superficie de la coupe : 2,9 ha
 Parcelles : B 393-394-399-400-401-402-403
 Certification PEFC N° : non



DIAMETRE DES ARBRES A 1,5 mètre :

	Diamètre → Essence ↓	35	40	45	50	55	60	65	Total arbres	Volume sur écorce	Volume moyen
A	Chêne	55	52	28	18	4	2	1	160	105,70 m ³	0,66 m ³
	Chêne chablis	4	1	3		1			9	6,10 m ³	0,68 m ³
B	Chêne	42	21	7	6		3		79	47,00 m ³	0,59 m ³
	Chêne chablis	1			2				3	2,40 m ³	0,80 m ³
									251	161,20 m³	0,64 m³
									+ houppier et taillis		± 900 st

La vente a lieu en bloc et sur pied, sans garantie de volume et de qualité, aux conditions générales du cahier des charges des ventes des experts, et aux conditions particulières du présent article.

Pour des informations complémentaires : M. Florian GILBERT au 06 32 07 66 51

CONDITIONS D'EXPLOITATION :

Le délai d'exploitation est fixé le : 31 juillet 2023
 Distance moyenne de débardage : 150 mètres
 Place de dépôt : sur les parcelles

CONDITIONS DE PAIEMENT :

Régime de T.V.A : non assujetti
 Comme prévu par le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées – mis à jour du 1 avril 2016 – paragraphe 2.2.

